

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 19/882 :**

Fouilles archéologiques dans le cadre de la réalisation d'un centre administratif - autorisation de signature du marché

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYS Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Michel FONTAINE

**Affaire n°19/882 : Fouilles archéologiques dans le cadre de la réalisation d'un centre administratif - autorisation de signature du marché.**

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la SPL Grand Sud, mandataire de la Ville dans le cadre de l'opération « Réalisation d'un centre administratif », a sollicité les services régionaux de l'Archéologie préventive afin de s'assurer de l'absence d'intérêts archéologiques du site.

La Direction des Affaires culturelles a informé la SPL Grand Sud de l'intérêt porté au site.

Le Diagnostic d'archéologie préventive a alors été réalisé du 09/08/2021 au 30/08/2021 sur le terrain d'assiette du projet d'aménagement, et a révélé la présence de vestiges archéologiques. Cet ensemble témoigne de plusieurs aménagements successifs, qui documentent l'urbanisation de la Ville de la seconde moitié du XVIIIe siècle, puis ses transformations majeures lors de la création du port au XIXe siècle.

Les services régionaux de l'Archéologie préventive ont ainsi conclu, suite au diagnostic, à la nécessité de procéder à la réalisation de fouilles archéologiques préventives dans le but de sauvegarder par l'étude, ces vestiges.

La SPL Grand Sud a donc lancé une consultation pour la réalisation d'une mission de fouilles archéologiques préventive dans le cadre de la réalisation du centre administratif de la commune de Saint-Pierre. Les prestations sont décomposées en deux missions définies comme suit :

- Mission 1 : Travaux de fouilles archéologiques
- Mission 2 : Rapport Final.

- La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.
- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le jeudi 31 mars 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 02 mai 2022 à 15h00 (heure locale).
- 
- La durée du marché court à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des prestations objet du marché. La durée prévisionnelle du marché est estimée à 3 ans.

Le vendredi 05 août 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur technique – 40%, valeur économique – 40% et délai 20%), l'offre de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour un montant total global et forfaitaire de 664 786,09 € TTC (mission 1 + mission 2) et pour un délai d'exécution total de 27,5 mois.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 2031 15020 001 40.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (4 contre(s) (BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël)), DECIDE :**

• **DE L'AUTORISER** lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou tout autre personne dûment habilitée (notamment LA SPL GRAND SUD, Mandataire de la Commune dans le cas présent), dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** le marché précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
074-219740164-20220829-19-882-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022